

## PROCES VERBAL

### Comité syndical du SEAT

MERCREDI 13 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

**Nombre de délégués :**

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 5

Date de convocation du Comité Syndical : 29 janvier 2019

**Titulaires présents :**

DEMERE Jean-François

HEALY Bénédicte

BUCHE Jean-Pierre

BERNARD Françoise

PETEL Gilles

BRANLARD Gérard

**Titulaires excusés :**

BLANCHET Roland

DELETANG Claude

GUILLAUME Gérard

BRUHAT Pascal

SALLES Daniel

**Suppléants présents :**

DUPECHER Pierre

ARDOUREL Sylvie

**Suppléants excusés :**

AUBIER Claude

BLANCHAMP Gérard

GUELON René

FEDERSPIEL Hélène

LANGUILLE Fabienne

DUMAS Olivier

HENRION Colette

**Représentation :** Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par DUPECHER Pierre.

**Autres personnes présentes**

FOURNERON Stessy, chargée de mission SEAT

## Ordre du jour

### **I. Ressources Humaines**

1. Point service civique : Héléna LECLERC
2. Accueil d'une stagiaire chargée de projet culturel : Marine GAUDIN

### **II. Magasin de circuit-court**

1. Résultats
2. Proposition du système de gouvernance

### **III. Espace-test**

1. Investissements 2019
2. Cotisation porteurs de projet

### **IV. Evènement – communication**

1. Budget Ecopolys
2. Point d'étape

### **V. Labellisation ENSIL de l'Ecopôle**

1. Transfert des contrats de l'ENSIL du Pacage vers la nouvelle entité
2. Poursuite de la démarche Natura 2000

### **VI. R.O.B**

1. Délibération de principe pour engager les dépenses avant le vote du budget
2. Contribution des 2 communautés de communes au budget du SEAT

### **VII. Autres**

1. Point passage bureau CAM : 1<sup>er</sup> février 19
2. Prochain comité syndical : 27 mars 18h

M. le Président annonce que Stessy, récemment en poste de chargée de mission au SEAT a omis d'envoyer la note qui accompagne la présentation pour le comité syndical. Les membres du comité syndical sont indulgents et comprennent qu'elle est en situation de « formation ».

---

## **I. Ressources Humaines**

### **1. Point service civique : Héléna LECLERC**

Par l'intermédiaire du CREFAD Auvergne, le SEAT a recruté Héléna Leclerc en service civique depuis le 28 janvier 2019. Héléna avait pour mission la partie communication du SEAT (gestion et animation des réseaux sociaux, Facebook, Instagram, brochure, flyer, newsletters...) Stessy était satisfaite du travail fourni par Héléna. Consciente des missions qui l'attendaient Héléna a voulu tenter l'expérience mais ne se retrouvait pas dans ces missions.

Après un élargissement des missions proposé à Héléna et une possibilité de se positionner sur un autre service civique « La Caravane des Possibles » plus à même de correspondre à son parcours professionnel, Héléna a décliné les offres et souhaite une rupture de contrat avec le SEAT. Héléna est donc restée deux semaines au SEAT, du 28 janvier 2019 au 13 février 2019.

Pour rappel, Héléna est diplômée d'une licence Art et Archéologie de l'université de Clermont-Ferrand et souhaite une reconversion dans le domaine agricole et plus précisément dans les PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales).

Jean-Pierre BUCHE explique que les sessions de recrutement au Crefad ont lieu en janvier et en mai. Il propose de contacter Claire Lamy, employeur du Crefad afin de trouver un autre service civique pouvant se positionner sur ses missions. Après un échange avec Claire, il n'y a pas d'autre volontaire service civique de disponible. A voir si l'on propose une offre pour mai, ou si le SEAT recrute un stagiaire.

## **2. Accueil d'une stagiaire chargée de projet culturel : Marine GAUDIN**

Afin de suivre la mise en place du programme d'animation annuel et d'aider à l'organisation de la deuxième édition des Ecopolys, le Président annonce que Marine GAUDIN a été recrutée.

Marine est diplômée d'une double licence Management et Sciences Humaines et réalise ce stage de 6 mois afin de valider son Master II Management Stratégique – parcours entrepreneuriat, Pilotage de l'Innovation et du Sport à l'IAE de Clermont-Ferrand.

Elle débute ses missions le 18 février 2019 en temps partiel puis sera en temps plein du 11 mars jusqu'au 16 août 2019.

- Stage conventionné de 6 mois
- 35 heures par semaine

Ses missions consisteront à :

- Mise en place du programme d'animation annuel
- Mise en place de la 2<sup>e</sup> édition des Ecopolys
- Impliquer les acteurs locaux
- Définir le plan de financement de ces 2 projets
- Aider au développement du plan de communication : site internet, Facebook, newsletter, Instagram...

## **II. Magasin de circuit-court**

M. le Président explique avoir discuté avec Géraud Mousnier, porteur de projet magasin de circuit-court « Le Goût Pile », d'une possible implantation du magasin hors zone Ecopôle, car la problématique de revitalisation du bourg de Pérignat est également essentielle. Le prochain comité syndical donnera suite à cette possibilité. Pour le moment, Géraud n'est pas fermé à cette proposition. Il rendra compte au prochain comité agricole d'une analyse AFOM de ces 2 scénarii d'implantation.

### **1. Résultats**

Le Président explique que le projet du magasin de circuit-court rentre dans une seconde phase, l'étude de faisabilité étant terminée. Il est important d'exploiter les résultats obtenus car cela permettra de positionner le magasin « Le Goût Pile » et de connaître les attentes des consommateurs au vu de cette possible implantation.

Deux enquêtes, une enquête Producteurs et une enquête Consommateurs ont été lancées fin novembre 2018 pour une période de deux mois.

L'étude consommateurs révèle qu'un faible nombre de personnes rejettent l'idée d'un projet de magasin. La présence d'Intermarché à Pérignat et le développement d'un rayon bio dans celui-ci, ne justifient pas d'implanter un autre magasin.

Les porteurs de projet Géraud Mousnier et Patricia Flodrops sont satisfaits du nombre de personnes ayant répondu à l'étude. L'objectif de 200 réponses est atteint puisque nous avons récolté plus de 215 réponses. La prochaine étape consistera à consolider les résultats et à quantifier les paniers.

L'étude producteurs se révèle être elle aussi positive. Plus de cinquante producteurs ont répondu à cette étude, ils représentent la totalité des produits souhaités et se disent ouverts pour une éventuelle collaboration. La seule difficulté est le volume que peut fournir les maraichers. Géraud et Stessy ont constaté que sur les marchés, une part importante de maraichers étaient prêts à travailler avec nous mais qu'ils n'avaient pas la quantité suffisante pour fournir le magasin. Même si nous n'avons pas de détail pour chaque producteur c'est le problème majeur qui ressort.

La prochaine étape consiste à contacter les producteurs individuellement pour travailler plus en détail.

## **2. Systeme de gouvernance**

Lors du comité technique agricole du 14 janvier 2019, Géraud Mousnier, le porteur de projet est venu présenter ses travaux : les résultats et son système de gouvernance. Géraud a listé les deux grandes tendances qui existent : une SCOP et une SCIC.

Selon lui, le plus pertinent serait de créer une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collective où les communes peuvent participer au capital admis.

La SCIC a trois caractéristiques principales :

- Le multi-sociétariat, on trouve au moins trois types d'associés différents : producteurs, bénéficiaires et autres types d'associés.
- Un fonctionnement selon les règles coopératives (1 personne = 1 voix)
- Une gestion désintéressée (réinvestissement d'une grande partie des bénéfices dans l'activité).

Les SCIC portent un projet tourné vers l'extérieur, c'est-à-dire dans un intérêt autre que celui de ses membres : intérêt des habitants, du territoire...

**Attention ! La SCIC est différente de l'association loi 1901.**

La SCIC peut faire penser à l'associatif dans son objet mais est différent de l'association dans son fonctionnement. Elle est sous la forme d'une société commerciale et est soumise à l'impôt qui pèse sur les sociétés. Elle a un but lucratif même si elle prime le collectif. Les associés peuvent se partager une partie des bénéfices. En cas de dissolution, ses membres peuvent reprendre leurs apports et se partager un éventuel boni de liquidation. Le directeur salarié ne peut décider sans l'aval des autres salariés-associés.

Géraud précise que

Création d'une SARL qui respecte les principes de l'ESS

- \* Simplification et réduction des délais de constitution dans un cadre encore très mouvant
- \* Financement et valorisation du travail d'ingénierie déjà réalisé
- \* Définition des statuts à réaliser et partager avec le SEAT d'ici mai 2019
- Recherche de financements d'ici Septembre 2019

\* Ouverture prévue début 2020

**Remarque :**

Les membres du comité syndical souhaitent que Géraud assiste au prochain comité syndical du 27 mars 2019 afin qu'il explique ses coûts et son plan de financement. Après discussion avec Géraud, celui-ci ne pourra être présent à cette date et son business plan sera plutôt prêt au 15 avril 2019.

### III. Espace-test

M. le Président précise que lors du dernier comité agricole, un bilan de Manon a été exposé par Ilots Paysans. Elle souhaite se réinstaller pour l'année 2019 et souhaite doubler sa surface de production.

#### 1. Investissement 2019

Dans un premier temps il est convenu de faire les investissements minima afin que Manon, la porteuse de projet, puisse commencer à travailler, produire ses légumes. Concernant les investissements à plus long termes, des subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pourraient être mobilisables à hauteur de 60% des investissements (neufs uniquement) cependant en contrepartie les collectivités doivent s'engager dans un diagnostic agricole foncier.

En 2018, les serres et le système d'irrigation ont été mis à disposition par Ilots Paysans.

En 2019, le SEAT doit pouvoir faire l'achat de ce matériel prévoyant l'accueil de deux testeurs, car Ilots Paysans souhaite récupérer son matériel.

	Descriptif technique	Montant
Serres	Achat de 2 serres de 5*20M + 2 serres de 6,2*20M	9 199€
Système d'irrigation	Asperseur 4 serres + 12 zones de 10*20 en asperseur PC (50% de la surface totale) pas de goutte à goutte pour irriguer l'ensemble des parcelles. Extension réseau primaire + réseau secondaire (plein champ/pendulaire serre...)	6 063€
Lieu de stockage	Le SEAT a déjà acquis un container pour le 1ier porteur de projet Voir si partage possible SINON ACHAT. > vu avec Manon et sur site > c'est déjà bien rempli	2 730€
Local de conservation	Afin d'assurer une meilleure conservation des légumes, un stockage froid doit être prévu sur le site	6 074€
Motoculteur	Travail du sol	3 717€
<b>TOTAL</b>		<b>27 783€ TTC</b>

M. le Président rappelle qu'une enveloppe de 27 000€ TTC est prévue pour les investissements 2019. Avec les devis obtenus, nous dépassons un peu l'enveloppe mais le motoculteur par exemple peut être acheté en seconde phase ou peut être loué si ce n'est pour être qu'utilisé une fois ou deux.

M. Jean-Pierre BUCHE précise qu'en comité agricole, une discussion autour du local de conservation a eue lieu. Deux propositions ont été évoquées : possibilité de faire enterrer le local ou achat d'un local froid.

Jean-Pierre BUCHE précise qu'un dossier Leader sur 3 ans a été déposé avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		Consommé	Prestataire
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant		
Dépenses matérielles	68000,00	LEADER (80%)	40 000 €		
Serres	13 000 €	Autofinancement (20%)	28 000 €		
Espace de stockage individuel - porteur de projet 2	8 000 €				
Espace de conservation (cave)	10 000 €				
Système d'arrosage (PP 1 et 2)	8 000 €				
Légumerie	6 000 €				
Matériel pour le travail du sol	8 000 €				
Aménagements extérieurs	15 000 €				
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>68 000 €</b>		<b>68 000 €</b>		

### **Remarque :**

La nouveauté de cette année avec le LEADER, c'est qu'il est possible de faire financer du matériel d'occasion, sous condition d'avoir la facture initiale d'achat et une déclaration sur l'honneur attestant que l'acheteur n'ait pas bénéficié de subvention Leader sur ce produit.

Jean-François DEMERE se félicite du travail en ébullition qui se joue autour de l'espace-test. Après un premier porteur de projet, Manon Demeyère installée en 2018, un second Guillaume Emin s'installe le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les recrutements sont en cours pour la ferme maraichère expérimentale.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité pour les investissements 2019 de l'espace-test agricole.

## **2. Cotisations des porteurs de projet**

M. le Président rappelle qu'une période d'aggravation des terres. Le site de l'Ecopôle est un ancien site industriel, où le travail du sol est complexe.

Le SEAT en partenariat avec Ilots Paysans propose une cotisation par porteur de projet qui avoisinerait les 2 500€ par an pour la troisième année.

Au cours de l'année 2018, le SEAT n'a demandé aucune participation des porteurs de projet.

Le calcul de la cotisation des porteurs de projet s'est fait sur le principe d'amortissement comptable. Le but étant de mettre en situation réelle le porteur de projet. Attention, cependant à prendre en compte leurs revenus d'où le tableau réparti sur les 3 ans de l'espace-test. Une cotisation « crescendo » serait demandée aux porteurs de projet.

	1ère année 50%	2ème année 75%	3ème année 100%
par an	1 242 €	1 863 €	2 484 €
par mois	103 €	155 €	207 €

**Remarque :**

Concernant la ferme, il y a une pérennité qui nécessiterait que le SEAT (maître d'ouvrage) fixe un cadre.

Le matériel est propriété du SEAT

Gilles PETEL propose de reformuler la délibération afin de parler de convention de mise à disposition qui permet de facturer plutôt que *d'amortissement*, qui lui est payé par celui qui achète.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité pour la cotisation des porteurs de projet.

**IV. Evènement - Communication**

M. le Président explique qu'un séminaire organisé par l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) aura lieu le 27 et 28 juin prochain sur le site de l'Ecopôle. Ces dates coïncident avec la journée des Ecopolys (samedi 29 juin 2019). L'idée est de faire ce séminaire avant les Ecopolys sur le thème Paysage et Alimentation (Alimen'terre).

**1. Budget Ecopolys 2019 + point d'étape**

Lors du dernier comité syndical (28 11 18) une délibération a été prise (n°37) pour un dépôt dossier LEADER.

Le Président rappelle que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Dans cet esprit, une première manifestation ouverte au grand public a été organisée le 7 juillet 2018. Elle a connu un vif succès. Il est important de poursuivre ces actions de communication et d'assurer la mise en place d'un programme d'animations en constante évolution, permettant de faire vivre le site tout au long de l'année et sur l'année.

Il est ainsi proposé :

- De renouveler la journée des Ecopolys. Afin de mettre en place des animations, une enveloppe de 5 000€ avait été validée. Comme suite aux animations envisagées pour cette journée, notamment le déplacement d'un hangar agricole pour illustrer concrètement la thématique du réemploi, cette enveloppe a été réévaluée pour être fixée à un montant de 20 000€ TTC. Il convient donc d'adapter le budget initial voté en date du 28 11 2018 pour intégrer cette modification.

Le Président propose de reprendre une délibération afin de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<b>Dépenses matérielles</b>	<b>16 000,00 €</b>	LEADER (80%)	24 800,00 €
<i>Tenue des intervenants sur site</i>	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	<b>6 200,00 €</b>
<i>Impressions (Programme Ecopolys 2020, brochure et flyer du site, programmation annuelle)</i>	2 000,00 €		
<i>Programme d'animation annuel</i>	5 000,00 €		
<i>Organisation Ecopolys</i>	<b>20 000,00 €</b>		
<i>Création de panneaux sur le site</i>	2 000,00 €		
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>31 000,00 €</b>		<b>31 000,00</b>

**Remarque :**

M. Jean-Pierre BUCHE annonce le programme pré-travaillé suite à la réunion du 6 février dernier.

Cette réunion a permis de travailler en amont sur la thématique de ces journées Séminaire + Ecopolys, mais aussi sur les acteurs à impliquer pour cette nouvelle édition.

Le projet de l'Ecopôle est suivi depuis plusieurs années par des chercheurs

En 2015, une équipe répond à l'AMI du Ministère de la Transition écologique et Solidaire. Cette année le séminaire se tiendra sur le site de l'Ecopôle.

Les écoles demandent à être impliquées. Jean-Pierre propose de voir avec la directrice de la Roche Noire pour impliquer l'école de La Roche Noire. La prochaine réunion, avec les acteurs se tiendra le 13 mars à 18h en mairie de Pérignat-ès-Allier.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité, pour une nouvelle enveloppe des Ecopolys.

M. Gilles PETEL quitte la réunion à 19h, ne participera donc pas au vote.

## V. Labellisation ENSIL de l'Ecopôle

### 1. Transfert des contrats de l'ENSIL du Pacage vers la nouvelle entité


Suite à la rétrocession à l'euro symbolique de l'ENS des Pacages du Conseil Départemental 63 au SEAT, une délibération par le CD63 a été prise le 28 janvier 2019 pour :

- Labelliser le site : 40% de subvention des 2 plans de gestion
- L'octroi d'une aide de 15 000€ au SEAT pour cette première année (demande à renouveler) votée

Il est précisé que la rétrocession de l'ENS des Pacages entraîne une reprise de l'ensemble des contrats signés par le Conseil Départemental par le SEAT. Ces contrats concernent :

- Un marché d'accord cadre avec la LPO Auvergne pour les années 2019 et 2020 (38 604 € pour l'année 2019 et de 48106€ pour l'année 2020) ;
- Une convention de mise à disposition gratuite au profil de M. Bringard afin qu'il puisse mettre ses chevaux.





En plus de ces contrats, le département faisait intervenir le SEVE pour l'entretien de ces terrains et portait directement certains coûts d'animation. En moyenne, le coût de l'ENS des Pacages pour le département a été estimé à 60 000€ par an.

- Plusieurs acteurs interviennent pour la restauration écologique du site : LPO marché à bons de commande pour 2015-2020), Natureauxpattes (devis année 2019 : 2 107,56€ TTC)

Le Président rappelle que le SEAT s'est engagé dans la mise en place d'actions dans le cadre du Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial (2015-2020). Plusieurs acteurs, notamment la LPO Auvergne, en tant que gestionnaire, et la Régie de Territoire, en tant que prestataire d'un marché d'insertion sociale, et l'entreprise Nature aux Pattes (prestataire pour de l'éco-pâturage) interviennent sur le site de l'Ecopôle afin de mettre en place des actions pour la restauration écologique du site.

Le Président précise également que les actions de la Régie de Territoire seront étendues à l'ENS des Pacages.

La création de cet ensemble cohérent et de plus grande taille permettra une meilleure attractivité du site et un rayonnement plus intéressant, la gestion de la future voie verte sera simplifiée. De plus une réglementation unique facilitera le fonctionnement du site. La récupération de l'ENS du Pacage ne nécessite aucune dépense supplémentaire.

## **2. Poursuite de la démarche Natura 2000**

Le programme Natura 2000 est un programme européen construit autour de deux directives :

- La directive « oiseaux »
- La directive « habitat, faune flore »

Choisies en fonction de la présence d'habitat et d'espèces d'intérêt communautaire

Avec la rétrocession du site de l'Etang du Pacage à l'Ecopôle, qui a été effective le 28 janvier 2019, le CD63 doit résilier la charte N2000 (signée en 2015 et prévue jusqu'en 2021)

Le Président propose ainsi de demander une labélisation de l'ensemble de ce territoire.

### **Pourquoi reprendre cette charte ?**

- Exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie des parcelles concernées (l'année suivant la signature de ces chartes)
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations sur les parcelles concernées qui ne sont pas en bois ou forêt
- Valeur patrimoniale de l'ENS
- Garantie de gestion durable des forêts en complément d'un document de gestion approuvé

- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales sur les travaux de restauration et de gros entretiens effectués sur des espaces naturels
- Meilleure attractivité et un rayonnement plus intéressant du site au niveau Européen
- Pérenniser les bonnes pratiques de gestion -> favorise le maintien de la biodiversité
- Atout pour la valorisation, l'aménagement et le développement du patrimoine naturel et de l'économie locale

Qui finance l'animation des sites N2000 et leurs actions ?

Majoritairement l'Etat, par les financements européens (FEDER, FEADER) + autres financements comme Agence de l'Eau + collectivités + privés

**Remarque :**

Stessy demande à Emmanuelle Texier s'il est possible de faire une charte pour l'ensemble du site Ecopôle du Val d'Allier, si non, les membres du comité syndical souhaitent reconduire au moins sur l'ENS du Pacage.

## VI. Débat d'Orientation Budgétaire

M. le Président explique d'un Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire

### 1. Délibération de principe

M. Jean-Pierre BUCHE explique que le budget a été travaillé par Claire Laignez avant son départ en congés maternité. Il reprend donc les éléments du **budget**.

### 2. Contribution des membres et maquettes financière de l'année 2019

Le Président précise qu'une réunion avec les Présidents et techniciens des deux Communautés de Communes de Mond'Arverne et de Billom a permis de définir les montant des cotisations pour l'année 2019. Comme cela avait été proposé l'année dernière, les cotisations des deux collectivités pour l'année 2019 sont égalitaires.

	Participation financière	Fonctionnement	Investissement
Mond'Arverne	30 000,00 €	18 064,24	11 936,26
Billom Co	30 000,00 €	18 064,24	11 936,26

Il avait été décidé en 2017 que la contribution financière annuelle de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté au SEAT de l'Ecopôle serait revue chaque année. Jusqu'en 2018, la contribution de Mond'Arverne Communauté était supérieure à celle de Billom Communauté.

Il avait été convenu que les 2 communautés de communes verseraient la même somme dès 2019.

30 000€ pour chaque communauté de communes, somme versée en totalité sur l'année 2019 et sera inscrite pour partie en fonctionnement (18 064€) et pour partie en investissement (11 936€) au compte 204.

- > Délibération de Billom Communauté du 28 01 19
- > En attente de la délibération de Mond'Arverne Communautés

## **VII. Autres**

### **1. Point passage bureau Clermont Auvergne Métropole**

Le 1<sup>er</sup> Février 2019 : passage en bureau de Clermont Auvergne Métropole pour présenter le projet de l'Ecopôle.

L'objectif de ce passage est de montrer que l'Ecopôle du Val d'Allier est un outil au service de la Métropole. Ce projet dépasse largement les territoires de Billom et Mond'Arverne Communauté. Il peut largement bénéficier aux habitants de la Métropole : espace naturel à deux pas de l'agglomération, aux bords de la voie verte, relié par des transports en commun.

Les thématiques de l'Ecopôle (environnement, agriculture, économie, tourisme, innovation) sont à travailler en collaboration avec la Métropole. Qu'il s'agit d'un projet résolument innovant dans sa forme et dans sa finalité (multi-partenariats, démarche participative, exploration de nouveaux modèles). Enfin, il contribue au renforcement de la singularité de Clermont Auvergne Métropole à l'échelle de la nouvelle Région

Le bilan de ce bureau est positif. Tous ont bien reçu le projet et ont été enchantés par film promotionnel de l'Ecopôle.

Stessy a transmis le film aux membres du bureau ainsi qu'à l'ensemble des contacts, afin qu'il soit diffusé au maximum. Il a également été partagé sur les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Instagram) et il a atteint 197 vues en une semaine. Après un mois de mise en ligne, il a été vu plus de 450 fois sur Youtube et très partagé sur les réseaux sociaux (plus de 40 fois).


Clermont Auvergne Métropole a rédigé un article sur l'Ecopôle et a joint le film sur leur site internet. Dans cet article, Clermont se dit prêt à faire « partie de l'aventure de l'Ecopôle ».

⇒ Prochaine étape : voir avec Jean-Michel BOSSARD pour contractualiser

#### **Remarque :**

M. Jean-Pierre BUCHE annonce qu'il a reçu la directrice nationale du CGET Mme Vidal pour une visite de l'Ecopôle. Par la suite, Franck TARANTOLA (CGET), Stessy et Jean-Pierre ont déposé un dossier de demande de subvention. Une rencontre le 6 mars a permis de comprendre ce que le CGET pouvait financer (ingénierie). Il est prévu que Stessy et le CGET finalise le dossier pour une commission en avril 2019.

## **VIII. Questions diverses**



Prochain comité syndical : 3 avril à 18h (vote du budget)

Fin de réunion 20h

